

Portatif : Application simple et rapide : ONE SHOT

Dispositif prêt à l'emploi à vidange totale autonome hors présence humaine

3 fonctions actives

Insecticide/acaricide : Actif sur les sarcoptes (Acariens responsables des maladies de peau telle que la gale)

Désinfectant : Réduction de la population microbienne aéroportée

Destructeur de mauvaises odeurs

Diffuseur à pulvérisation continue

Bouton poussoir pour aérosol à percussion vidange totale hors présence humaine

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
MASSE VOLUMIQUE	810 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c
ODEUR	Boisé frais
COULEUR	Incolore
G A Z P R O P U L S E U R	
Propulseur hydrocarboné autorisé	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Décontaminant destructeur d'odeurs renfermant des éléments actifs biocides à fonctions :

- § Bactéricide efficacité contrôlée selon NF EN 1276) Pseudomonas aeruginosa, Escherichia coli, Staphylococcus aureus, Enterococcus hirae (5 mn)
- § Fongicide efficacité contrôlée selon NF EN 1275 à 80% v/v pendant 15 minutes sur Candida albicans IP 4872 et Aspergillus niger IP 1434 (10162/3) (15 mn)
- § Levuricide (NF EN 1275) Candida albicans P.V. 9923 (5 mn)
- § Insecticide action de choc et de rémanence à base de pyréthrianoïdes de synthèse : Noyau insecticide à fonctions insecticides acaricides (Actifs sur les sarcoptes)

Décontamination des surfaces par voie aérienne, réduction de la contamination aéroportée mesurée selon le protocole V. NL/05035/F1

Réduit les risques de prolifération des microbes et insectes dans les locaux

Destructeur d'odeurs puissant, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action rapide neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.

Par ses éléments de composition, combat efficacement les différents types d'odeurs tels que :

- Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H₂S), provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détritiques en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles, déchetteries, etc.
- Odeurs de transpiration, de confinement.
- Odeurs de vestiaires, de sanitaires, de moisissures.
- Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parking.

Apporte une ambiance nouvelle assainissant et permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère viciée.

Spécial pour professionnels le diffuseur à percussion appliqué hors présence humaine (H.P.H.) pour locaux fermés, par brumisation-atomisation en micro-particules dans l'atmosphère, accède ainsi dans des zones difficiles à atteindre et à décontaminer telles que :

Surfaces poreuses	Crevasses	Fissures	Faux plafonds
Gaines V.O. ou techniques	Conduits d'évacuation de fumée ou de climatisation	Cheminées, trappes de désenfumage	Bouches d'aérations

Utilisation dans les :

Locaux à usage collectifs	Salles de transits aéroportuaires	Entrepôts
Magasins	Locaux de stockage (cartons, vêtements)	Maisons de retraite
Salles mortuaires	Compartiments funéraires des véhicules de transfert (décret n°94941 du 24.10.1994)	Cabinets médicaux et vétérinaires
Vestiaires	Salles municipales	Isoloirs, bureaux de vote
Immeubles	Appartements locatifs lors des changements de locataires	

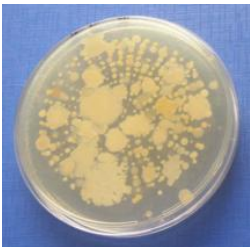
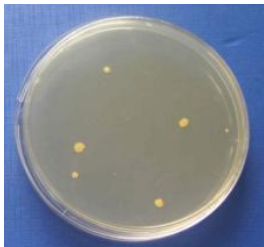
MODES ET DOSES D'EMPLOI

Prêt à l'emploi. Aérosol diffuseur à percussion à pulvérisation continue et totale hors présence humaine.

Pour toute application : Veiller, avant de percuter l'aérosol, à l'absence de toute source d'ignition (Flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement), dans le local ou les environs, à l'absence de personnes, animaux, aquarium ou plantes, denrées alimentaires non hermétiquement emballées. Fermer portes et fenêtres ou accès au local ou compartiment à désinfecter. Placer l'aérosol au centre de la pièce ou du compartiment sur un carton et sur une chaise en cas de locaux à hauteur de plafond élevé. Enlever le capot de l'aérosol. Ne pas orienter l'aérosol vers le visage, le jet part vers le haut, l'aérosol se vide seul et en totalité. Percuter l'aérosol en enfonçant complètement le bouton poussoir. Sortir IMMÉDIATEMENT de la pièce en évitant d'inhaler et refermer la porte. Laisser au contact dans le local fermé (*Entrée interdite*) pendant 2 à 3 heures. Passé ce délai, aérer la pièce complètement avant réutilisation.

Valeurs à titre indicatif		
Volume net du boîtier aérosol	FONCTION SOUHAITÉE	Volume moyen du local
50 ml	Désinfection aérienne réduction de la contamination aéroportée	8 à 20 m ³
50 ml	Destructeurs d'odeurs	8 à 80 m ³

NOTA : enceintes closes et compartiments de volume inférieur à 7 m³ : appuyer sur le bouton poussoir sans le percuter à fond et diriger le spray par l'entrebâillement d'une ouverture à raison de 15 à 25 secondes pour 1 m³.

Mise en évidence de la réduction de la population microbienne contenue dans l'air dans un local de 20 m ³ cf procès verbal NL/05035/F1 « contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHÈRE d'un local, vestiaires à usage professionnel, application aérosol à percussion (vidange totale hors présence humaine) à propriétés microbicides ref A2193																		
1. Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m ³ à l'aide d'un AERO BIOCOLLECTEUR certifié iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit. Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE). 2. Diffusion du produit : Pour cette expérience, la percussion d'un boîtier aérosol de 50 ml a été effectuée (vidange totale de l'aérosol). 3. Après un temps d'action de 3 heures, 3 x 2 prélèvements sont réalisés à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle																		
Exemple de contamination microbienne Aéroportée recueilli avant traitement diffusion	Population microbienne moyenne initiale à T ₀ dénombrée avant application : 286 UFC (Unités Formant Colonies)	Exemple de contamination microbienne aéroportée recueillie dans le même local après traitement diffusion																
	Population microbienne dénombrée après pulvérisation : <table border="1"> <thead> <tr> <th>TEMPS</th> <th>Population Résiduelle (UFC)</th> <th>REDUCTION Log.</th> <th>TAUX DE REDUCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T₀ + 3h</td> <td>32,5</td> <td>0,94</td> <td>88,6 %</td> </tr> <tr> <td>T₀ + 4h</td> <td>34</td> <td>0,92</td> <td>88,1 %</td> </tr> <tr> <td>T₀ + 5h</td> <td>38,5</td> <td>0,87</td> <td>86,5 %</td> </tr> </tbody> </table>	TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION	T ₀ + 3h	32,5	0,94	88,6 %	T ₀ + 4h	34	0,92	88,1 %	T ₀ + 5h	38,5	0,87	86,5 %	
TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION															
T ₀ + 3h	32,5	0,94	88,6 %															
T ₀ + 4h	34	0,92	88,1 %															
T ₀ + 5h	38,5	0,87	86,5 %															
L'aérosol A2193 de capacité 50 ml, muni d'un dispositif autonome de pulvérisation auto percutant à vidange totale hors présence humaine, en décontamination par voie aérienne dans un local de 20 m ³ présente une activité désinfectante significative des germes couramment présents dans l'air ambiant.																		

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs, de biocides et insecticides en solution hydroalcoolique.

RECOMMANDATIONS



DANGER EUH208 Contient GLUTARAL. Peut produire une réaction allergique.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Utilisations réservées aux professionnels

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit et son conditionnement est destiné.

Usage biocide TP 18	Usage biocide TP 2
Cyperméthrine 0,119 %	Chlorure de didécyldiméthyl ammonium 0,22 %
Butoxyde de piperonyl 0,139 %	Glutaraldéhyde 0,22 %

Informations relatives à l'usage des biocides : Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Conception de formulations Fabrications Conditionnements de produits techniques et d'aérosols pour les professionnels de la maintenance, de l'hygiène dans l'industrie, les collectivités, l'agroalimentaire l'agriculture le bâtiment, la climatisation, l'environnement...

10 Les Douaires - BP 34 - LE LOREY - 50570 MARGINY
 Tél. : 02 33 07 05 01 - commercial@fabrinor.fr - www.fabrinor.fr

Ref. A2193
 Révision n° 13
 213347 HJMHD